

La CNL : 0 expulsion locative !

mardi 1 mars 2022



@cni59-non commercial

la
CNI

Communiqué
de presse

La CNL pour le maintien du « 0 expulsion locative »

au sortir de la trêve hivernale dès le 1er avril prochain !

Alors que cette fin février marque en France la sortie progressive de restrictions

sanitaires imposées par le COVID, voilà que l'actualité de la guerre en Ukraine présage de nouvelles contraintes.

D'après une première estimation de l'INSEE rendue publique fin de semaine dernière, l'inflation a atteint 3,6% au mois de février, soit un niveau jamais atteint depuis 2008.

Dans le même temps, les prix de l'énergie augmentent de 21% en un an, de 1,9% pour les produits alimentaires et de 5,6 % pour les produits frais.

Et à en juger les experts, cette flambée des prix, notamment concernant l'énergie n'est pas conjoncturelle mais pérenne. Elle va même s'aggraver avec le conflit ukrainien.

Certes, cette situation reste sans effets contraignants pour les plus nantis. Le rapport Oxfam de janvier 2022 nous apprend même que les 5 plus grosses fortunes françaises ont doublé ces 19 derniers mois et qu'elles possèdent désormais autant que les 40% de Français les plus précaires.

Pour les plus fragiles, la pauvreté va se rajouter à la précarité déjà existante.

C'est pourquoi la CNL appelle le gouvernement à prendre des mesures d'urgence dont la 1ère est le maintien du « **0 expulsion locative** » au sortir de la trêve hivernale dès le 1er avril prochain !

Alors que des millions de ménages sont en souffrance, peinant à se nourrir et se chauffer, la fin de la trêve hivernale est dans toutes les têtes.

N'ajoutez pas à la situation économique et psychologique dramatique, l'angoisse d'une expulsion pour des milliers de ménages.

Par conséquent, dès aujourd'hui la CNL demande au Président Macron et au Premier Ministre Jean Castex d'intervenir auprès des préfets pour qu'au 1er avril les demandes d'expulsion ne soient pas mises à exécution, sanctuarisant ainsi le droit au logement pour toutes et tous !

En cas de refus du gouvernement de protéger les plus fragiles, nous appelons les maires à rentrer en résistance et à prendre des arrêtés anti expulsions pour faire réagir les préfets.

Partout sur le territoire, les militant-e-s de la CNL seront mobilisés auprès des locataires pour les aider et empêcher toute expulsion !

La Confédération Nationale du Logement
Montreuil, le 1er mars 2022

Contact presse pour la fédération du Nord

Fabien Podsiadlo-Régnier,

Président Fédéral

contact@cnl59.fr – 03 20 07 09 58

Retrouvez toute l'actualité de la CNL sur notre site Internet : cnl59.fr